

ANTICIPER LE RETOUR D'UN SALARIÉ EN ARRÊT DE TRAVAIL

FICHE 3

LA VISITE DE PRÉ-REPRISE

La visite de pré-reprise est une visite médicale permettant d'accompagner, de préparer et d'anticiper un retour au travail dans les meilleures conditions.

Ce qu'est la visite de pré-reprise :

C'est une visite médicale entre le médecin du travail et le salarié en arrêt de travail pour préparer son retour au travail.

Ce que la visite de pré-reprise n'est pas :

Ce n'est pas une visite obligatoire

Ce n'est pas un temps d'échange entre vous, le salarié et le médecin du travail (voir Fiche 1 Le RDV de liaison).

Contact

msa75retouralavieactive.blf@msa75.msa.fr

Pour qui

Le salarié et assimilés en arrêt de travail

Contenu

La visite de pré-reprise est une visite médicale facultative effectuée par le médecin du travail pendant l'arrêt de travail du salarié.

le salarié peut en bénéficier au bout de 30 jours d'arrêt. Elle consiste en un examen médical et un temps d'échange et de recommandations :

- Aménagements et adaptations du poste de travail,
- Préconisations de reclassement
- Propositions de formations professionnelles ou actions de remobilisation

Cette visite est confidentielle entre le salarié et le médecin du travail. Avec l'accord du salarié, le médecin du travail vous fait part de ses recommandations pour que vous envisagiez ensemble leur mise en oeuvre.

Comment l'organiser

La visite de pré-reprise peut être demandée par :

- Le salarié
- Le médecin traitant,
- Le médecin conseil
- Le médecin du travail

Ce n'est donc pas vous qui l'organisez, et vous n'êtes pas informé de sa tenue.

En revanche, vous pouvez :

- Conseiller à votre salarié de la demander,
- Alerter le médecin du travail de vos questions et inquiétudes sur le retour de votre salarié.